

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE LICENCE**

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Double Mention LEA-Droit

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2022, l'arrêté du 17 avril 2023 et l'arrêté du 26 juin 2023 accréditant l'Université de Poitiers en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

Vu la délibération n°CFVU 20250619\_03 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 19 juin 2025 adoptant à l'unanimité la charte des examens 2025-2026 ;

Vu les modalités de contrôle des connaissances et compétences prévues pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Vu les propositions de M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la première à la troisième année de la session 1 à 2

est composé pour l'année universitaire 2025/2026 de :

**Président(e) du Jury (Titulaire) :**

M. David GONZALEZ MEDIANO Professeur Certifié

**Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :**

Mme Federica RASSU Maître de Conférences

**Titulaires :**

Mme Jessica ROBERT Professeur Certifié

M. Henri BILLARD Maître de Conférences

Mme Bianca ABRAM Maître de Conférences

Mme Marion PICKER Maître de Conférences

M. Alexandre PORTRON Maître de Conférences

Mme Laurie FRIANT Maître de Conférences

M. Pierre JOUETTE Maître de Conférences

Mme Stéphanie PAVAGEAU Maître de Conférences

**Suppléants(es) :**

Mme Isabelle MILLON ZUMSTEIN Professeur Agrégé

Mme Soizic ESCURIGNAN Maître de Conférences

Mme Licia BAGINI Maître de Conférences

Mme Sylvaine FAURE Maître de Conférences

M. Damien SALLES Professeur d'Université

M. Lilian DAILLY Maître de Conférences

Mme Marguerite CANEDO Professeur d'Université

M. Michel BOUDOT Professeur d'Université

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et M. Stéphane BIKIALO, Doyen de l'UFR de Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 21 Novembre 2025

La Présidente de l'Université  
Virginie LAVAL

Pour la Présidente de  
l'Université de Poitiers  
et par délégation,  
La Vice-Présidente Formation  
Lydie ANCELOT